



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Charte de développement et protection du Chêne-Liège en Marensin

Rédigée par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'association du Liège-Gascon, sous l'impulsion de la Mairie de Soustons et du Président du Conseil régional, les signataires de cette Charte ont souhaité confirmer leur volonté de préserver et mettre en valeur le Chêne-Liège, essence emblématique du Marensin. Elle sera ensuite proposée par l'association sous la forme d'un acte d'engagements aux gestionnaires, exploitants, propriétaires, utilisateurs des produits de la forêt des Landes de Gascogne.

Cette charte détaillée ci-après est basée sur 2 grands principes :

- mettre en valeur et protéger les Chênes Lièges en Nouvelle-Aquitaine,
- promouvoir la concertation et la co-construction des actions avec tous les acteurs concernés, qu'ils soient publics ou privés.

Les objectifs poursuivis par la charte sont de :

- pérenniser et développer ce patrimoine que constituent les suberaies,
- créer un document de référence signé par les acteurs forestiers du Massif Landais impliqués de l'amont jusqu'à la récolte et les organismes publics,
- accompagner les forestiers dans leur prise de décisions pouvant impacter cette essence,
- sensibiliser à l'environnement et au conseil sur la biodiversité arborée.

Les signataires

En présence de **Monsieur le Sous-Préfet**, Monsieur Thierry BARON,

Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Henri SABAROT – Conseiller Régional Délégué à la forêt, au bois et au littoral

Département des Landes

Monsieur Xavier FORTINON – Président

Le Liège Gascon

Madame Delphine DUCASSE – Présidente

Communes :

Azur

Monsieur le Maire – Dominique DUHIEU

Capbreton

Monsieur le Maire – Patrick LACLEDERE

Labenne

Monsieur le Maire – Jean-Luc DELPUECH

Léon

Monsieur le Maire – Jean MORA

Lit et Mixe

Monsieur le Maire – Gérard NAPIAS

Messanges

Monsieur le Maire – Hervé BOUYRIE

Moliets et Maa

Madame le Maire – Aline MARCHAND

Ondres

Madame le Maire – Eva BELIN

Saint Julien en Born

Monsieur le Maire – Gilles DUCOUT

Seignosse

Monsieur le Maire – Pierre PECASTAINGS

Soorts-Hossegor

Monsieur le Maire – Christophe VIGNAUD

Soustons

Madame le Maire – Frédérique CHARPENEL

Tarnos

Monsieur le Maire – Jean Marc LESPADE

Tosse

Monsieur le Maire – Jean-Claude DAULOUEDE

Vielle Saint Girons

Madame le Maire – Karine DASQUET

Vieux Boucau les Bains

Monsieur le Maire – Pierre FROUSTEY

Partenaires :

Cofor 40

Monsieur Gérard NAPIAS – Président

ETF Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Gérard NAPIAS – Président

Office National des Forêts

Monsieur Éric CONSTANTIN – Délégué régional

La Chambre d'Agriculture des Landes

Madame Marie-Hélène CAZAUBON –
Présidente

La Fédération départementale des Chasseurs

Monsieur Jean-Luc DUFAU – Président

Landes Nature

Monsieur Jacques DUFRECHOU – Président

CNPF Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Bruno LAFON – Président

Fibois Landes de Gascogne

Monsieur Bruno LAFON – Président

CAUE des Landes

Madame Dominique DEGOS – Présidente

PEFC Nouvelle-Aquitaine

Madame Christine de NEUVILLE – Présidente

Le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest

Monsieur Bruno LAFON – Président

Union Landaise de DFCI

Monsieur Nicolas LAFON – Président

Xylofutur

Monsieur Frédéric CARTELET – Président

Charte de développement et protection du Chêne-Liège en Marensin

Rencontres de la Forêt de Soustons

Le 12 Mai 2023

Journée Liège

Soustons





OBJET DE LA CHARTE

Cette charte propose une démarche commune de bonnes pratiques pour la protection du chêne-liège et pour le développement de la filière du liège dans le Marensin (Landes).

Elle répond aux ambitions de Néo Terra et notamment l'ambition 1 « Garantir l'avenir -Reconquérir les ressources naturelles » : moins puiser dans nos ressources ; mieux valoriser nos ressources ; restaurer les capacités d'adaptation des milieux naturels aux risques climatiques.

Elle s'inscrit dans les orientations du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'égalité des Territoires (SRADDET) en visant les objectifs suivants :

- valoriser la ressource en bois avec une gestion durable et multifonctionnelle des forêts,
- renforcer la protection de la ressource forestière contre les divers risques accrus par les dérèglements climatiques,
- préserver et restaurer les continuités écologiques,
- protéger et valoriser durablement le foncier agricole et forestier.

Elle intègre les priorités du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internalisation (SRDEII), en particulier l'objectif de valoriser les ressources régionales, de favoriser l'adaptation des forêts au changement climatique et d'aider à la prévention contre les incendies.

Elle est en adéquation avec le Plan régional Forêt Bois 2020-2030 (PRFB) :

- action 17 : définir des itinéraires sylvicoles adaptés aux différents types de peuplements et économiquement performants et développer des outils d'aide à la décision notamment vis-à-vis du changement climatique
- action 36 : concevoir et déployer un plan régional de sensibilisation, aux enjeux de la politique régionale.



SOMMAIRE

OBJET DE LA CHARTE	5
SOMMAIRE	6
INTRODUCTION.....	7
LES ATOUTS DU CHÊNE-LIÈGE	8
Atouts économiques.....	8
Atouts sociaux et paysagers	8
Atouts environnementaux et écologiques	8
LES OPPORTUNITES SYLVICOLES.....	9
Les 4 Axes pour une meilleure gestion du Chêne-liège.....	10
AXE 1 PROTÉGER LE CHÊNE-LIÈGE	10
AXE 2 CONNAÎTRE ET INVENTORIER LES SUBERAIES	10
AXE 3 VALORISER LES SUBERAIES	10
AXE 4 DÉVELOPPER ET RENOUVELER LE CHÊNE-LIÈGE.....	10
AXE 1 : PROTEGER LE CHENE LIEGE	11
AXE 2 : CONNAITRE ET INVENTORIER NOS SUBERAIES	12
AXE 3 : VALORISER NOS SUBERAIES	13
AXE 4 : DEVELOPPER ET RENOUVELER NOS SUBERAIES.....	14



INTRODUCTION

La filière liège de Nouvelle-Aquitaine est à une époque charnière de son développement, les industriels « liégeurs » néo-aquitains souhaitent renouer durablement avec l'utilisation de cette ressource locale et regagner en indépendance. Ceci en réponse à la pression sur la ressource à l'échelle de l'Europe qui continue de s'accroître et pour répondre favorablement aux attentes des consommateurs qui souhaitent des produits reconnus de haute qualité et fabriqués en circuits courts et localement.

La filière doit réinventer son modèle de développement autour d'une coopération partenariale de l'amont à l'aval, au service de la transformation locale. L'objectif consiste à sécuriser l'approvisionnement en ayant une meilleure connaissance de la ressource, la protéger, la gérer et la mobiliser davantage.

Afin de préserver cette richesse territoriale, cette charte a pour but d'améliorer les conditions de conservation et de développement du chêne-liège pour sensibiliser tous les acteurs au respect de ce patrimoine.

Le Chêne-liège s'intègre dans chaque paysage, avec des fonctions et rôles particuliers. L'alternance de paysages qu'il crée est une force qu'il convient de mettre en valeur et de préserver lors des projets de gestion des travaux et des exploitations forestières. Cette démarche de bonnes pratiques que promeut la charte du Chêne-liège permet de valoriser et de protéger ce patrimoine au travers d'une vision commune et partagée. La charte est un outil permettant d'accompagner les réflexions forestières présentes et à venir, en proposant des stratégies de préservation patrimoniale, de plantation, de protection, de valorisation et de gestion du patrimoine arboré existant. Une sylviculture réfléchie intégrant une bonne gestion durable du Chêne-liège permettra un développement des suberaies, gage du maintien et du développement de l'industrie du liège locale, de biodiversité et de maintien du paysage.

La présente charte a pour objectif de :

- protéger et mettre en valeur le patrimoine subericole du territoire,
- donner au chêne-liège toute sa place dans les projets forestiers locaux,
- sensibiliser les entreprises forestières sur la place du chêne-liège dans nos forêts,
- sensibiliser les gestionnaires forestiers aux nombreux bienfaits du chêne-liège,
- l'accompagner pour sa pérennité face au réchauffement climatique.

Cette charte a essentiellement un caractère incitatif de sensibilisation, de rassemblement des acteurs de la sylviculture, ainsi que les décideurs politiques travaillant sur l'aménagement du territoire. Elle a pour vocation de partager des valeurs communes, de co-construire des projets, de mutualiser des moyens et enfin de favoriser les échanges.

Un comité de pilotage composé des parties prenantes sera constitué et sera chargé d'évaluer annuellement les actions menées. Des indicateurs de suivi pourront être élaborés par le comité.

LES ATOUTS DU CHÊNE-LIÈGE

Il est essentiel de bien comprendre les différentes fonctions que peuvent remplir les chênes-lièges et les suberaies dans nos forêts. *Quercus suber* contribue à de nombreux services écosystémiques.

Atouts économiques

Une suberaie est :

- un lieu productif, le liège est un matériau noble dont la valeur ne cesse d'augmenter,
- une alternative sur les terrains improductifs, comme sur les pentes non mécanisables ou sur les zones infestées par des champignons racinaires (maladie du rond),
- gage, en mélange avec le Pin maritime, d'une meilleure incorporation des éléments organiques dans les sols. Elle a une action bénéfique sur le microclimat, l'évapotranspiration et par l'atténuation des effets du vent,
- bénéfique dans la lutte contre sur les parasites du pin maritime par une réduction des attaques d'insectes (pyrales du tronc, chenilles processionnaires, scolytes) et un ralentissement de la progression des maladies racinaires (armillaire et fomes),
- même si son inflammabilité est élevée, largement compensée par sa résilience aux incendies, le chêne-liège présente une grande capacité de survie au feu, il sera l'essence avec la plus grande aptitude de redémarrage après un feu.

Atouts sociaux et paysagers

Le chêne-liège est :

- une signature paysagère forte et emblématique pour nos territoires,
- pourvoyeur d'emplois, notamment en saison estivale pour sa levée,
- un atout paysager, il contribue à la diversification du paysage au sein d'un massif forestier principalement constitué de pins maritimes, il permet l'atténuation de l'impact paysager d'une coupe rase ou d'un incendie (reverdissement rapide après incendie). La pinède à chêne liège est une formation boisée qui marque l'identité de certains territoires du Massif Landais notamment le Marensin,
- un élément du patrimoine naturel landais, c'est une essence originale, marquant une forte identité paysagère. Il intègre une ancienne tradition locale de récolte et d'utilisation,
- un facteur d'amélioration du cadre de vie en milieu urbain.

Atouts environnementaux et écologiques

Les suberaies :

- jouent un rôle environnemental fort, elles abritent une biodiversité variée (insectes, oiseaux, mammifères) qu'il est important de protéger. Le maintien et le développement des suberaies participent à l'augmentation de la diversité d'essences au sein du massif des Landes de Gascogne. Tous les travaux de l'INRAE portant sur la diversification du massif des Landes de Gascogne arrivent à une conclusion en ce sens,
- par leur maintien, elles sont un gage de gestion durable à travers la conformité avec le cahier des charges de certification forestière PEFC,
- participent efficacement au stockage du CO₂,
- le liège est un matériau biosourcé entrant pleinement dans les nouvelles exigences en matière d'isolation des bâtiments,
- constituent des zones d'intérêt communautaire lorsqu'elles sont en mélange avec le pin maritime en secteur dunaire.



LES OPPORTUNITES SYLVICOLES

Ces dernières décennies, le chêne-liège a pu voir sa place reléguée en sous étage vis-à-vis du Pin maritime. Parallèlement, le développement du bois-énergie a conduit à l'exploitation de certaines suberaies pour la production de plaquettes forestières.

Pourtant, la filière liège locale dispose d'atouts majeurs :

- le chêne-liège a toujours été exploité en Marensin et Albret, c'est une essence locale, présentant bon potentiel d'adaptation face aux modifications climatiques,
- à l'inverse d'autres régions productrices, la régénération naturelle des chênes-lièges est bien fonctionnelle et l'état sanitaire des suberaies est très satisfaisant,
- le chêne-liège et le Pin maritime partagent les mêmes exigences stationnelles, en mélange, ils s'apportent un bénéfice mutuel reconnu,
- les savoirs faire liés à la transformation du liège brut existent encore dans le principal département producteur de la région, les Landes,
- les industriels travaillent ensemble et sont regroupés au sein d'une association, Le Liège Gascon.

Le chêne-liège est une essence d'avenir et son développement contribue à répondre au remplacement des essences victimes du réchauffement climatique.

Il voit son aire de répartition se remodeler avec une migration certaine attendue vers le nord. A l'horizon 2040/2050, les perspectives laissent entendre que l'évolution du climat du Sud du Portugal et du Sud-Est espagnol, où à ce jour les suberaies sont les plus productives, ne sera plus optimal, provoquant une migration de cette essence sous nos latitudes bien plus favorables à leur développement.

Les 4 Axes pour une meilleure gestion du Chêne-liège

AXE 1 PROTÉGER LE CHÊNE-LIÈGE

AXE 2 CONNAÎTRE ET INVENTORIER LES SUBERAIES

AXE 3 VALORISER LES SUBERAIES

AXE 4 DÉVELOPPER ET RENOUVELER LE CHÊNE-LIÈGE

AXE 1 : PROTÉGER LE CHÊNE LIÈGE

En forêt, les agressions subies par le Chêne-liège peuvent être multiples. Ces actes quotidiens fragilisent fortement le patrimoine et remettent en cause les actions de relance de l'exploitation du liège.

La protection de ce patrimoine peut se faire à 3 niveaux : contraignante vis-à-vis des engagements de gestion durable, préventive et physique.

Protéger par un engagement de gestion durable plus fort

En zones forestières

Les cahiers des charges d'engagement dans la gestion durable valorisent la conservation des feuillus sur les parcelles lors des récoltes de bois. Il est nécessaire de convaincre de son importance dans ce processus vertueux dans les secteurs forestiers où le chêne-liège est présent pour concrétiser le bon respect de ces engagements. Les levées doivent être réalisées dans le strict respect des règles dictées collégialement par PEFC (blessures, hauteur de levée....).

En zones non-forestières

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) reste l'outil essentiel pour traduire la protection ou le développement du patrimoine arboré via :

- la réglementation de l'Espace Boisé Classé (EBC),
- la protection des cœurs d'îlots remarquables et des arbres isolés en accord avec les propriétaires,
- le classement des arbres remarquables,
- le classement d'emplacement réservé aux continuités écologiques.

Protéger de manière préventive

Pour protéger les chênes-lièges, il est nécessaire que les propriétaires y trouvent un intérêt. Les intérêts écologiques ne sont plus à démontrer. La filière doit communiquer plus largement sur les bénéfices économiques directs et indirects que peut apporter une suberaie.

Protéger physiquement

En forêt, pour minimiser les blessures et les exploitations inutiles, un cahier de recommandations de protection du Chêne-liège peut définir les règles de bonne conduite à tenir pendant l'exécution des travaux forestiers dans les zones où le chêne-liège est présent. Il prendra la forme d'un ensemble de recommandations et pourra faire partie des pièces contractuelles d'un marché de travaux.

En zone non forestière, cette charte peut avoir la même philosophie.

ACTIONS PROPOSEES

ACTION 1.1 :

- Impliquer d'avantage l'amont de la filière dans la gestion durable, communiquer et renforcer la certification PEFC
- Trouver une place pour le Chêne-liège dans les PLUi comme toute essence emblématique locale (projets d'aménagement urbains)

ACTION 1.2 :

- Mieux communiquer sur l'intérêt économique des suberaies

ACTION 1.3 :

- Rédaction de cahiers de recommandations de protection du Chêne-liège pour le monde forestier et non-forestier

AXE 2 : CONNAITRE ET INVENTORIER NOS SUBERAIES

En forêt publique, l'ONF a conduit de vastes inventaires des chênes-lièges permettant de connaître la disponibilité de cette ressource. En forêt privée, ces travaux sont plus difficiles à mener.

Les zones non-forestières sont elles aussi riches en chênes-lièges, un inventaire serait là aussi nécessaire.

La connaissance de la ressource est le socle de toute politique de gestion (protection, entretien, développement).

Le patrimoine arboré subericole est constitué de différents éléments :

- arbre isolé,
- arbres d'alignement,
- en mélange avec le Pin maritime
- en suberaie pure

L'inventaire peut se faire de deux manières :

- arbre par arbre,
- par zone de suberaies plus ou moins denses et plus ou moins pures.

L'inventaire se fait grâce au Système d'Information Géographique (SIG), outil cartographique de stockage, gestion, traitement et représentation de l'information.

Il présente de nombreux avantages : consultation rapide des données, visualisation et centralisation de l'information, amélioration de la planification des interventions, communication auprès des techniciens et des élus.

Il est important d'avoir une grille d'inventaire uniformisée afin d'avoir une base de données commune. On y trouvera des données sur la densité, la taille, l'état général, la qualité du liège et la date d'une éventuelle intervention.

ACTIONS PROPOSEES

ACTION 2.1

En forêt privée

- Création d'une application de géolocalisation à destination des forestiers
- Base de données communes avec toutes les parties prenantes pour une identification des suberaies et zones potentielles de développement de plantations

ACTION 2.2

En forêts publiques

- Poursuite des inventaires par l'ONF et mise en à jour des inventaires réalisés

ACTION 2.3

Hors zones forestières (publiques)

- Réaliser des inventaires, commune par commune, en s'appuyant sur l'application de géolocalisation

AXE 3 : VALORISER NOS SUBERAIES

La protection du Chêne-liège ne sera efficiente que par la démonstration de sa valorisation. Ceci passe par la récolte régulière et raisonnée de son liège, pour augmenter la quantité de liège femelle à forte valeur ajoutée.

La récolte de liège nécessite une main d'œuvre qualifiée, permettant un travail dans le respect de l'arbre.

La valorisation des suberaies passe par une récolte des lièges sur-épais et du liège mâle pour produire à terme du liège femelle dont la qualité locale est reconnue par les industriels.

Ces récoltes demandent un grand besoin en main d'œuvre qualifiée sur une période limitée (saison estivale). Des essais de mécanisation de récolte se sont montrés très concluants. Les Entreprises de Travaux Forestiers doivent former leur personnel de sylviculture manuelle, tout comme les communes peuvent réaliser les levées par leur personnel Jardin Espace Vert ou sous-traitants. Une initiation à la levée du liège devra être également dispensée dans les lycées d'enseignement forestier.

Afin de créer les conditions de récoltes optimales, des opérations de mises en valeur des suberaies doivent être réalisées. Il s'agit généralement d'opérations pouvant être menées concomitamment aux travaux sylvicoles relatifs aux peuplements de Pins maritimes, arbre par arbre (ex. taille de formation) et/ou par zone de suberaies plus ou moins dense et plus ou moins pure (ex. débroussaillage).

ACTIONS PROPOSEES

Action 3.1

Continuer les efforts de récolte du liège

- Récolter (lever) les Chênes-lièges
- Mettre en production les jeunes suberaies
- Remettre en production les lièges surépais

Action 3.2

Former de nouveaux leveurs

- Formation du personnel des ETF
- Formation du personnel des services espaces verts des communes et leurs sous-traitants
- Initiation à la levée en lycée professionnel forestier (Sabres-Bazas)

Action 3.3

Actions de sylviculture pour le Chêne-liège

- Incitation des propriétaires pour entretenir les suberaies dans l'objectif de production de liège de qualité
- Etablir des guides de sylviculture (ou de gestion) du chêne liège sous couvert
- Suivis dendrométriques permettant de construire des courbes de croissances du chêne liège sous couvert de pin maritime
- Engagement pour la facilitation pour l'exploitation et la protection des peuplements contre les incendies (accès aux suberaies, maintien de densités suffisantes, débroussailllements...), installations stratégiques sur des nouvelles parcelles (ex. le tour des parcelles)
- Moderniser la levée pour en réduire la pénibilité

AXE 4 : DEVELOPPER ET RENOUVELER NOS SUBERAIES

Assurer l'avenir d'une essence passe par son renouvellement. Le Chêne-liège dans son aire d'origine bénéficie d'une grande capacité de renouvellement naturel.

Son extension passe par la plantation en peuplements purs ou mélangés. Cela suppose aussi d'innover en matière d'itinéraires sylvicoles en s'appuyant sur les travaux et les résultats de la recherche.

Le Chêne-liège a une exigence stationnelle ne permettant pas son implantation dans tout le massif landais (Il est gélif et son implantation est incompatible avec les landes humides). Pourtant, en zone littorale sur lande mésophile ou sèche, il peut trouver sa place dans un projet de reboisement.

La disponibilité en plants forestiers de Chênes-lièges « origine sud-ouest » peut être un frein aux projets de reboisement avec cette essence. Les pépiniéristes forestiers locaux doivent se saisir de cette problématique et augmenter leur production de plants pour cette essence.

Dans les projets d'aménagements urbains le chêne-liège est peu utilisé au profit généralement du Chêne vert. Les collectivités pourraient davantage s'approprier cette essence et la promouvoir au travers de leurs boisements.

La croissance de ces arbres est considérée lente et la durée de son exposition à la dent des cervidés est longue. Toute nouvelle implantation pourrait faire l'objet d'une procédure de signalement et de la mise en place d'une protection individuelle coûteuse.

ACTIONS PROPOSEES

Action 4.1

Action pour promouvoir la production de plants forestiers de Chênes-lièges

- Lancer une politique de production massive de plants de Chênes-lièges origine sud-ouest
- Faire appliquer les battues aux sangliers consommateurs de glands

Action 4.2

Création de nouvelles suberaies

- Quand c'est possible, privilégier le Chêne-liège dans le projet de diversification au sein du massif landais pour participer à la diminution des risques sanitaires et incendie
- Signaler aux fédérations de chasse locales les nouvelles plantations

Action 4.3

Privilégier le Chêne-liège dans les boisements urbains

- Promouvoir la plantation du chêne-liège dans les boisements en milieu urbain ou dans un contexte plus global de l'arbre « hors forêt ».